

Séance du 28 juillet 2020

Date de la convocation 17 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Trémouilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël Vidal, Maire.

Présents : Mesdames : Alvernhe, Boudou, Gayraud, Prompt.

Messieurs : Angles, Carrière, Christmann, Daures, Fabre, Julien, Mallevalle, Négrié, Rivière, Vidal.

Absent excusé : M. Boissonnade

M. Boissonnade a donné pouvoir à M. Fabre,

M. Angles Alain a été nommée secrétaire et a accepté.

Désignation des délégués aux diverses commissions.

Faisant suite au renouvellement du conseil municipal du 15 mars et 28 juin 2020, M. le Maire indique qu'il y a lieu de créer des commissions afin de travailler sur les différents dossiers communaux et de désigner des délégués aux différents syndicats afin de représenter notre commune.

Sur proposition de M. le Maire il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de voter à main levée pour désigner ces membres et ces représentants.

- **Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou (SMEL)**

Délégués titulaires :

Mallevalle Jean-Marie

Carrière Christian

Vote : pour 13, abstentions 2, contre 0

Délégués suppléants

Angles Alain

Gayraud Françoise

- **Commission des finances :**

Président : Vidal Joël

Membres : Angles Alain,

Rivière Jérôme

Fabre Gérard

Vote : pour 15

Gayraud Françoise,

Alvernhe Colette

- **Délégué à la Défense :**

Vidal Joël

Vote : pour 13, abstentions 2, contre 0

- **Délégué auprès de SMICA :**

Christmann Serge

Vote : pour 13, abstentions 2, contre 0

- **Commission Urbanisme et Travaux :**

Président : Vidal Joël

Membres : Angles Alain,

Carrière Christian,

Délégué à Aveyron Ingénierie : Serge Christmann

Vote : pour 13, abstentions 2, contre 0

Rivière Jérôme

- **Délégués du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vaur (SMBVV)**

Mallevalle Jean-Marie

Christmann Serge

Vote : pour 14, abstentions 1, contre 0

- **Délégué au SIVU de Centre de Secours de Cassagnes Bégonhès :**

Titulaire : Boissonnade Kévin

Suppléant : Rivière Jérôme

Vote : pour 15

- **Délégué au Centre de Secours de Pont de Salars :**

Mallevalle Jean-Marie

Vote : pour 13, abstentions 2, contre 0

- **Commission Tourisme – Fêtes et cérémonies Sports**
 Président : Vidal Joël
 Membres : Boudou Sylvie Alvernhe Colette
 Gayraud Françoise
 Vote : pour 13, abstentions 2, contre 0
- **Délégué auprès du SIEDA :**
 Angles Alain
 Vote : pour 13, abstentions 2, contre 0
- **Commission Agricole + Chemin ruraux – Commission Locale d'Aménagement Foncier (CLAF)**
 Président : Vidal Joël
 Membres : Boissonnade Kévin, Carrière Christian
 Rivière Jérôme Christmann Serge
 Alvernhe Colette
 Vote : pour 15.
- **Commission Aide Sociale :**
 Président : Vidal Joël
 Membres élus :
 Gayraud Françoise Boudou Sylvie
 Alvernhe Colette
 Vote : pour 13, abstentions 2, contre 0
 Membres non élus :
 Baine Mireille Saussol André
 Rivière Gilbert (représentant du 3^{ème} âge) Baldet Josette
- **Délégués aux affaires scolaires et au ramassage scolaire :**
 Président : Vidal Joël Boudou Sylvie
 Carrière Christian Gayraud Françoise
 Vote : pour 13, abstentions 2, contre 0
- **Responsable des salles communales :**
 Salle des fêtes de Trémouilles : Alvernhe Colette (responsable des clés), Boudou Sylvie, Négrié Francis
 Maison de la chasse et des associations : Vidal Joël, Gayraud Françoise, Négrié Francis, Fabre Gérard
 Salle des fêtes de Saint-Hilaire : Rivière Jérôme (responsable des clés), Boissonnade Kévin
 Vote : pour 15
- **Commission communale des impôts fonciers (CCIF) Proposition de membres :**
 Délégués élus :
 Vidal Joël Julien Michel
 Christmann Serge Fabre Gérard
 Angles Alain Boudou Sylvie
 Gayraud Françoise Rivière Jérôme
 Vote : pour 15
 Délégués non élus (proposition)
 Rivière Gilbert Saussol André
 Dumarest Laurent Witas Francis
- **Commission Développement numérique et communication :**
 Président : Vidal Joël
 Membres : Christmann Serge Gayraud Françoise
 Boudou Sylvie Alvernhe Colette
 Vote pour 13, abstentions 2, contre 0

Élection des membres de la Commission d'Appel d'offre.

Le Conseil Municipal,

- Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour le mandat
- Considérant que pour les communes de moins de 3500 habitants la Commission d'Appel d'Offre (CAO) se compose du Maire (ou représentant), Président, de 3 membres du conseil municipal titulaires et 3 membres du conseil municipal suppléants.

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de procéder à l'élection des membres de la CAO à main levée.

Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

- M. Vidal Joël, Maire, Président,
- M. Carrière Christian, membre titulaire,
- M. Christmann Serge, membre titulaire,
- M. Mallevialle Jean-Marie, membre titulaire,
- M. Rivière Jérôme, membre suppléant,
- Mme Boudou Sylvie, membre suppléante,
- M. Angles Alain, membre suppléant.

Par vote à main levée, contre : 0, abstention : 2, pour : 13.

Régime indemnitaire des élus locaux.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020. constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 40,3 %

Considérant que pour une commune de 500 à 999.habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10,70 %

Considérant l'enveloppe globale indemnitaire voté au budget primitif 2020,

Considérant que M. le Maire ne souhaite pas bénéficier de l'intégralité de l'indemnité pouvant lui être alloué,

Sur proposition du maire et après un vote à main levée, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, décide,

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- maire : Joël VIDAL, 18 % de l'indice 1027 soit 700 € brut/mois,
- 1^{er} adjoint : Alain ANGLES, 9 % .de l'indice 1027 soit 350 € brut/mois,
- 2^{ème} adjoint : Françoise GAYRAUD, 9 % de l'indice 1027 soit 350 € brut/mois,
- 3^{ème} adjoint : Sylvie BOUDOU, 5,15 % de l'indice 1027 soit 200 € brut/mois,
- 4^{ème} adjoint : Serge CHRISTMANN, 5,15 % de l'indice 1027 soit 200 € brut/mois.

D'inscrire les crédits nécessaires chaque année au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Délibérations à prendre :

Cotisation Foncière des Entreprises : Dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

M. le Maire expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au conseil municipal d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Vu la 3^{ème} loi de finances rectificative pour 2020,

Le conseil municipal après avoir délibéré,

Décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite et moyenne de secteurs particulièrement affecté par la crise sanitaire.

Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Questions diverses :

Convocation des réunions du Conseil Municipal.

M. le Maire indique qu'à compter de ce jour les convocations pour les réunions du conseil municipal seront envoyées par la plateforme du SMICA e-occitanie – OK COURRIER.

Les élus recevront la convocation sur leur boîte mail.

A la demande des élus un SMS sera également envoyé à chacun.

Installation de l'antenne à Roucaylade.

Les élus indiquent que l'installation de l'antenne a apporté du mieux à certains administrés, les portables passent bien, par contre d'autres personnes sont beaucoup moins bien desservies, voire plus du tout.

Voir si l'installation est définitive ou si c'est encore des essais. Prendre contact avec M. Clot du Conseil Départemental.

M. le Maire indique qu'un rendez-vous a été pris avec M. Delor du cabinet IB2M le mardi 4 août à 9 h afin de faire le point sur le projet de réfection du toit du quillodrome.

Un autre rendez-vous a été pris également par M. Alain Marc candidat au poste de sénateur, afin de rencontrer les élus le vendredi 7 août 2020 à 16 h 30.

Mme Prompt demande à M. le Maire quelle est l'organisation de la nouvelle municipalité.

M. le Maire indique qu'il communique quotidiennement avec le secrétariat de mairie par mail ou téléphone, qu'il passe tous les soirs signer le courrier, qu'il assurera une permanence les samedis de 9 h à 11 h. Les adjoints assureront une permanence les mardis et jeudis matin à la mairie sur demande de rendez-vous.

Concernant la cantine, M. le Maire indique qu'il a rencontré Mme Trémolières, trésorière de l'Association des Parents d'Élèves. En début d'année scolaire certains élus commanderont des repas à la cantine afin de s'assurer de la qualité qui semble s'être dégradé. M. Daures demande si Mme Trémolières n'a pas demandé à la commune de gérer la cantine. M. le Maire indique qu'elle n'a rien demandé en ce sens.

M. le Maire profite de la réunion pour féliciter M. Gérard Fabre, nouveau président de l'ACCA de Trémouilles. M. Fabre indique qu'il est co-président avec M. Baptiste Soulié, les trésoriers sont Francis Négrié et Hubert Falip, les secrétaires sont Yohan Négrié et Maxime Capelle.

M. Fabre demande si la maison de la Chasse et des Associations a une adresse postale, car désormais le courrier ne peut plus être envoyé au président de l'association mais doit être déposé dans une boîte aux lettres au nom de l'association. La secrétaire de mairie indique que la maison de la chasse et des associations est située au 288 Route du Quillodrome 12290 Trémouilles.

Mme Gayraud indique qu'elle s'est occupée du dossier de la SACEM. Après appel téléphonique avec la responsable, il s'avère que le comité d'animation avait réglé la participation pour le bal des jeunes de février. Le dossier est clos.

Elle a profité de son appel pour demander des explications quant à l'adhésion annuelle proposé en début d'année 2020. Cette adhésion ne couvrirait que les animations organisées par la commune. Cela ne semble pas utile, vu que la commune n'organise aucune animation directement.

Discussion sur les lotissements. M. le Maire indique qu'il reste un lot au lotissement de la Gailloupe à vendre. Les élus demandent s'il ne serait pas possible à l'avenir d'inclure dans le règlement du lotissement l'obligation de construire dans un délai fixé. Discussion dans le cadre du PLUi.

Bureau de à la communauté de communes du Pays de Salars :

- Président : Yves Regourd,
- 1^{er} vice-président : Jacques Gardé,
- 2^{ème} vice-président : Denis Malgouyre,
- 3^{ème} vice-président : Nicolas Massol,
- 4^{ème} vice-président : Joël Vidal.

Syndicat Mixte Lévézou Pareloup - PETR :

- Président : Yves Regourd, pour 3 ans
- Vice-président : Alexis Canitrot pour 3 ans.

Il est prévu d'inverser les présidences dans un délai de 3 ans le temps, pour M. Canitrot nouveau Président de la Communauté de Communes Lévézou Pareloup, de prendre ses marques.

M. Julien indique que des tuiles sont tombées de l'église, penser à faire passer le couvreur. Est signalé à M. le Maire l'état du jardin de Mme Recoules Véronique au milieu du village, lui demander de le nettoyer. Discussion sur le chemin reliant le chemin de la Gailloupe à la propriété du consort Recoules entre chez M. Taurines Denis et M. Robert Patrick. M. Julien parle également de l'entrée du village coté Pont de Salars où les terrains ne sont pas entretenus.

Vu le Maire.
Joël VIDAL.



